

ASSEMBLEE NATIONALE21 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 184

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 7

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« III.– Dans le premier alinéa de l'article L. 214-35-1 du code monétaire et financier, les mots : « au deuxième alinéa » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier alinéa du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.